



Circulaire n° 4072

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Recensement général de la population de 2021

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC) concernant le sujet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

François PELTIER

T +352 247 84397

M francois.peltier@statec.etat.lu

Charlie KLEIN

T +352 247 84276

M charlie.klein@statec.etat.lu

Luxembourg, 13/12/2021

Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les agents communaux,

Le recensement de la population, quant à sa partie terrain, touche à sa fin. Nous vous remercions pour votre implication ainsi que pour les différentes tâches effectuées.

A partir du 16 décembre, le STATEC ne notifiera plus directement aux agents communaux et aux agents recenseurs, via la plateforme RPcom, des questionnaires reçus directement au STATEC. Après cette date, les questionnaires reçus au STATEC seront notifiés lors du traitement de ces questionnaires au cours de l'année 2022.

Comme indiqué dans le manuel d'instructions, nous vous prions de retourner au STATEC les questionnaires reçus. Nous vous prions d'ordonner les questionnaires par quartier de recensements (par paquets ficelés, dans des boîtes séparées, ...).

La date limite pour retourner ces documents est le 15 janvier 2022. Si un délai supplémentaire est nécessaire, merci de prendre contact avec le STATEC.

Nous vous prions également de nous informer de votre venue au minimum 2 jours ouvrables à l'avance afin de pouvoir vous accueillir au mieux. A noter qu'aucune réception ne sera possible le 24 et le 31 décembre 2021.

Les questionnaires seront à livrer au quai de livraison qui se trouve à l'entrée du parking de la Chambre de Commerce (rue Alcide de Gaspéri).

Concernant les indemnités qui seront remboursées par le STATEC, le STATEC vous fournira pour le 20 janvier 2022 au plus tard un tableau récapitulatif reprenant les indemnités pour chaque quartier de recensement.

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

T +352 247-84219
W statec.lu
E info@statec.etat.lu

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Ces indemnités seront calculées à partir des informations reprises sur la plateforme RPcom. Ce calcul se fera pour toutes les personnes résidentes (ayant répondu ou non).

Le remboursement vers la commune se fera ultérieurement par le STATEC quand les questionnaires seront retournés. A cette fin, serait-il possible de nous fournir un relevé d'identité bancaire ?

Pour toutes questions éventuelles, les personnes de contact indiquées, au début de ce courrier, restent à votre disposition.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Allegrezza', written in a cursive style.

Dr. Serge Allegrezza,
Directeur du STATEC